



18 septembre 2006

Déclaration finale

Promouvoir la compétitivité des espaces ruraux: bâtir un réel partenariat entre les territoires ruraux et l'Union Européenne

Les élus des communes rurales, des départements, des provinces et des comtés italiens, français, allemands, espagnols, belges, autrichiens, néerlandais et polonais qui ont participé au séminaire international consacré au « rôle des territoires ruraux dans la valorisation des territoires européens » organisé au Comité des Régions

Se sont unanimement accordés

Sur le fait que les territoires ruraux, qui représentent près de 90% du territoire de l'Union européenne et 25% de la population européenne:

- Produisent un « bien public » qui doit être considéré comme une valeur ajoutée pour le patrimoine historique et culturel, la protection du paysage, la biodiversité et le respect de la faune et de la flore ;
- Soutiennent le développement d'une économie locale diversifiée, dans les secteurs traditionnels comme dans les secteurs innovants, basée sur une offre de grande qualité en produits naturels, agricoles, manufacturés et culturels, caractérisés le plus souvent par des marques de terroir;
- Constituent la protection du système environnemental territorial ainsi que la meilleure défense contre les risques de dégradation des eaux et des terres;
- Durant les dernières décennies, ont développé dans plusieurs Etats membres des solutions administratives et de gestion par le biais de la coopération intercommunale, créant des communautés de communes, des associations, des consortiums et autres réseaux

thématiques, afin de remédier à l'insuffisance des dotations financières et du personnel administratif;

- Ont déjà mis en œuvre de nouvelles initiatives économiques au travers de la protection des ressources naturelles, de leur utilisation rationnelle et de leur réutilisation, basées sur la protection de l'environnement, sur l'autonomie énergétique, et participant à la gestion des nouvelles sources d'énergies renouvelables.

Expriment leurs préoccupations concernant

- L'intensification de la compétition internationale qui risque d'affaiblir les économies des territoires ruraux et de créer un retard par rapport aux zones urbaines,
- La persistance d'un clivage toujours plus important dans le développement technologique et l'équipement en infrastructures entre zones rurales et urbaines ;
- Le taux de chômage structurel et les bas revenus qui touchent de nombreuses zones rurales, ainsi que le vieillissement progressif de la population ;
- Le phénomène de dépopulation qui touche depuis des décennies un certain nombre de zones rurales en Europe, compromettant le maintien des cultures et des traditions locales, dégradant l'héritage architectural et rendant certains services essentiels moins compétitifs, compromettant leur sauvegarde.

Soulignent l'exigence

- De garantir, non seulement dans les zones urbaines, des niveaux élevés de formation, de mise à niveau et de spécialisation professionnelle, qui garantissent l'innovation dans les systèmes de production et soutenant la création d'entreprises locales dans les secteurs ruraux, artisanaux, manufacturiers et les services.
- D'assurer des investissements publics adéquats donnant aux territoires ruraux les moyens d'exploiter les énergies renouvelables - notamment l'utilisation des panneaux solaires, de la biomasse et, autant que possible, des éoliennes - afin d'atteindre l'autonomie énergétique, et de continuer à produire et à vendre cette énergie au travers d'une gestion publique-privée des installations.

- De renforcer la valeur potentielle des édifices abandonnés dans les petites communes rurales. Ces édifices doivent être, dans la mesure du possible, restaurés et reconvertis en résidences, mais aussi en lieux publics, culturels, touristiques, ludiques et en équipements.
- D'assurer une offre adaptée de services publics dans les zones rurales, car ils garantissent un niveau élevé de qualité de vie, mais aussi un meilleur accès à des équipements de qualité, malheureusement trop souvent réservés aux zones urbaines. Pour atteindre cet objectif, la coopération entre les communes, les structures intercommunales, les départements ou les régions est un facteur important.
- D'expérimenter des formes toujours plus étroites de coopération entre zones urbaines et rurales en insistant sur les bénéfices réciproques, spécialement entre petites et moyennes villes et les zones rurales.
- De renforcer et de développer une gestion durable du territoire visant à exploiter le potentiel offert par les ressources naturelles, mais aussi consciente des risques et respectueuse de l'environnement.

Demandant à la Commission, au Conseil et au Parlement européen

1. De garantir, au travers des différentes politiques et programmes communautaires, les investissements en infrastructures afin de mieux intégrer les zones rurales aux réseaux de transports nationaux et internationaux.
2. De fournir les principales infrastructures de communication, tels que les liaisons à large bande, le « wireless » et autres technologies de pointe, afin de permettre aux économies rurales de répondre aux défis de la mondialisation ;
3. D'encourager les États membres, durant la négociation actuelle des programmes nationaux et régionaux, à mettre en œuvre les Fonds Structurels et plus particulièrement le nouveau Fond Européen Agricole pour le Développement Rural, à travers un partenariat plus étroit entre tous les pouvoirs locaux au niveau régional, ciblant les territoires ruraux menant des actions, afin de promouvoir leur compétitivité.
4. A mettre en place des mesures incitatives pour approfondir de manière significative la coopération entre les acteurs publics afin d'améliorer les capacités et de promouvoir une bonne gouvernance dans le contexte rural.

5. De soutenir l'échange expériences innovantes entre les communes rurales européennes, en approfondissant les jumelages traditionnels ou en lançant de nouvelles initiatives telles que les « destinations européennes d'excellence » soutenues par le Parlement européen.
6. D'être plus impliqués, au travers de leurs associations nationales et européennes, dans le remodelage des politiques de développement rural et local, à la fois lors de la rédaction des nouveaux programmes et lors de leur mise en oeuvre.
7. De garantir toutes les formes de coopération entre les municipalités et de préserver le libre choix du mode d'organisation des services publics en milieu rural.

Se déclarent prêts

- A diffuser les bonnes pratiques et les expériences d'initiatives et de partenariats économiques qui ont soutenu une utilisation durable des ressources locales, fournis des services de qualité et créés des emplois et de la croissance, entre territoires ruraux des Etats membres.

Souhaitent

- Que les institutions européennes reconnaissent le fait que réserver une attention majeure aux besoins spécifiques des zones rurales et construire avec ces dernières un réel partenariat peuvent les aider à atteindre l'objectif double de rapprocher l'Union Européenne de ses citoyens et de promouvoir sa compétitivité.

Sur la base de ces précédentes considérations,

**les associations nationales des communes, des provinces, des départements, et des comtés
d'Italie, de France, et d'Allemagne s'engagent**

- A transmettre le contenu de ce présent document aux institutions européennes.
- A approfondir le débat entre les territoires ruraux en organisant de nouvelles initiatives de mise en réseau à l'échelon européen, et en coopération avec les associations européennes.
- A promouvoir les intérêts des zones rurales à l'occasion des rencontres et d'auditions publiques européennes sur les questions relatives à l'utilisation des sols, l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement local, les services d'intérêt général et la coopération entre zones rurales et urbaines